

République démocratique du Congo

2

# HAUT-UELE

Trésor

*Sous la direction de*  
Jean Omasombo Tshonda



HAUT-UELE

Mathieu Zana Etambala  
Roger Gaise  
Dieudonné Buaguo  
Grégoire Mombi  
Edwine Simons  
Jean Omasombo Tshonda  
Zéphyrin M'pene Ngaluley  
Joris Krawczyk  
Mohamed Laghmouch

BUKU  
LE CRI  
MRAC



Africa  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

République démocratique du Congo

# HAUT-UELE

Trésor touristique



LE CRI  
EDITION

Africa  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

## LES AUTEURS

**Mathieu Zana Etambala**, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC et professeur à la KULeuven.

**Roger Gaise**, o. p., professeur et recteur de l'Université de l'Uele.

**Dieudonné Buaguo**, assistant à l'Université de l'Uele.

**Grégoire Mombi**, assistant à l'Université de l'Uele.

**Edwine Simons**, secrétaire de rédaction des « Cahiers africains », section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

**Jean Omasombo Tshonda**, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC, coordinateur du projet « Provinces », professeur à l'UNIKIN.

**Zéphyrin M'pene Ngaluley**, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

**Joris Krawczyk**, attaché au projet « Provinces », section d'Histoire du Temps présent, MRAC et Service éducatif, MRAC.

**Mohamed Laghmouch**, section de Cartographie et Photo-interprétation, MRAC.

*Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, Service des Publications, 13, Levensessesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique)*

[www.lecri.be](http://www.lecri.be)

ISBN 978-2-8710-6578-4  
© 2011 Le Cri édition  
Avenue Léopold Wiener 18  
B-1170 Bruxelles

© Musée royal de l'Afrique centrale  
Levensessesteenweg 13  
B-3080 Tervuren  
[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)

Imprimé en Belgique  
D/2011/3257/23 (Dépôt légal Le Cri pour la Belgique)  
SE3.01110-57227 (Dépôt légal Buku pour la RDC)

En couverture : Le château de Dungu, photo équipe locale, 2011.

*Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Cette version en ligne de l'ouvrage vous est offerte gratuitement à la consultation, moyennant le respect de la loi sur la protection des droits d'auteur et de copyright. Certaines photographies ont été masquées par manque de précision sur les ayant-droits ou d'autorisation. L'ouvrage complet est consultable en bibliothèque ou est disponible à la vente jusqu'à épuisement des stocks. Pour toute information complémentaire : [publications@africamuseum.be](mailto:publications@africamuseum.be)*

Le tchitrec de Bedford (*Terpsiphone bedfordi*) a une distribution discontinue. On le trouve dans le nord-est de l'Ituri et dans la région à l'ouest de l'Itombwe<sup>64</sup>. Il apprécie les forêts primaires à feuillage persistant et les plaines, jusqu'à des altitudes de 980 à 1.500 m. L'espèce est menacée par le déboisement et la disparition des forêts primaires. Son inhabileté à survivre dans les forêts secondaires constitue un risque pour sa survie à long terme. Son statut est « quasi menacé<sup>65</sup> » sur la liste rouge de l'UICN.

### 3.3.4. Mammifères

Le Parc national de la Garamba présente une grande diversité de mammifères. Outre les espèces mentionnées ci-dessous, on y trouve, entre autres, le buffle, *Syncerus caffer*, le bubale, *Alcelaphus buselaphus lelwel*, le cobe de buffon, *Kobus kob*, le cobe à croissant, *K. ellipsiprymnus*, le babouin anubis, *Papio anubis*, plusieurs espèces de colobe, *Colobus sp.*, plusieurs espèces de vervet, *Cercopithecus sp.*, deux espèces de loutre, *Aonyx sp.*, le phacochère, *Phacochoerus aethiopicus*, le potamochère, *Potamochoerus porcus*, l'antilope rouanne, *Hippotragus equinus*, et six autres espèces d'antilope<sup>66</sup>.

### Rhinocéros blanc<sup>67</sup>

Deux espèces de rhinocéros sont connues : *Diceros bicornis* ou rhinocéros noir, et *Ceratotherium simum* ou rhinocéros blanc. Dans *Ceratotherium simum* deux sous-espèces sont reconnues, *C. s. simum* (rhinocéros blanc du sud) et *C. s. cottoni* (rhinocéros blanc du nord). Notons que les noms vernaculaires de rhinocéros noir et de rhinocéros blanc ne sont guère appropriés, ces deux espèces ayant une couleur de peau similaire.

Le rhinocéros noir se nourrit de feuilles, de brindilles et de branches de buissons et d'acacias. Son habitat de prédilection est constitué des espaces situés entre buissons et savanes. Il s'observe rarement dans les forêts à canopée fermée ou dans les prairies ouvertes. La forme de sa bouche est adaptée à son régime alimentaire : il possède une bouche étroite avec des lèvres pointues qui l'aident à saisir la nourriture. Quant au rhinocéros blanc, il broute des herbes. Son habitat préféré est constitué de prairies à herbes relativement courtes. Sa bouche « large » ou profil antérieur droit, est parfaitement conçue pour brouter les herbes<sup>68</sup>.



Rhinocéros blanc (photo équipe locale).

Historiquement, le rhinocéros blanc du nord avait une distribution qui couvrait le nord-ouest de l'Ouganda, le sud du Tchad et du Soudan, la République centrafricaine et le nord-est de la RD Congo. Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, cette espèce a disparu de presque toute son aire de distribution, sauf une population vivant dans le Parc national de la Garamba. Au début des années soixante, les estimations indiquaient la présence de plus de 2.000 individus dans le parc. Durant les périodes d'instabilité politique (années soixante) et de guerre (l'invasion de rebelles soudanais au début des années 1990, la guerre dans l'est de la RD Congo de 1999 à 2003), le braconnage dans le parc a constitué une menace

64 Birdlife International. Publication sur Internet : <http://birdlife.org>

65 IUCN, 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.* <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>.

66 Conti, A. (Lead Author) & Cleveland, C. (Topic Editor), « Help: for authors and editors », in Cleveland, J. C. (ed.), *Encyclopedia of Earth*, Washington, D.C., Environmental Information Coalition, National Council for Science and the Environment. [First published in the *Encyclopedia of Earth*, September 22, 2010 ; Last revised Date September 29, 2010 ; <<http://eearth.org/articles/view/158698/>> ].

67 IUCN, 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.* <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>.

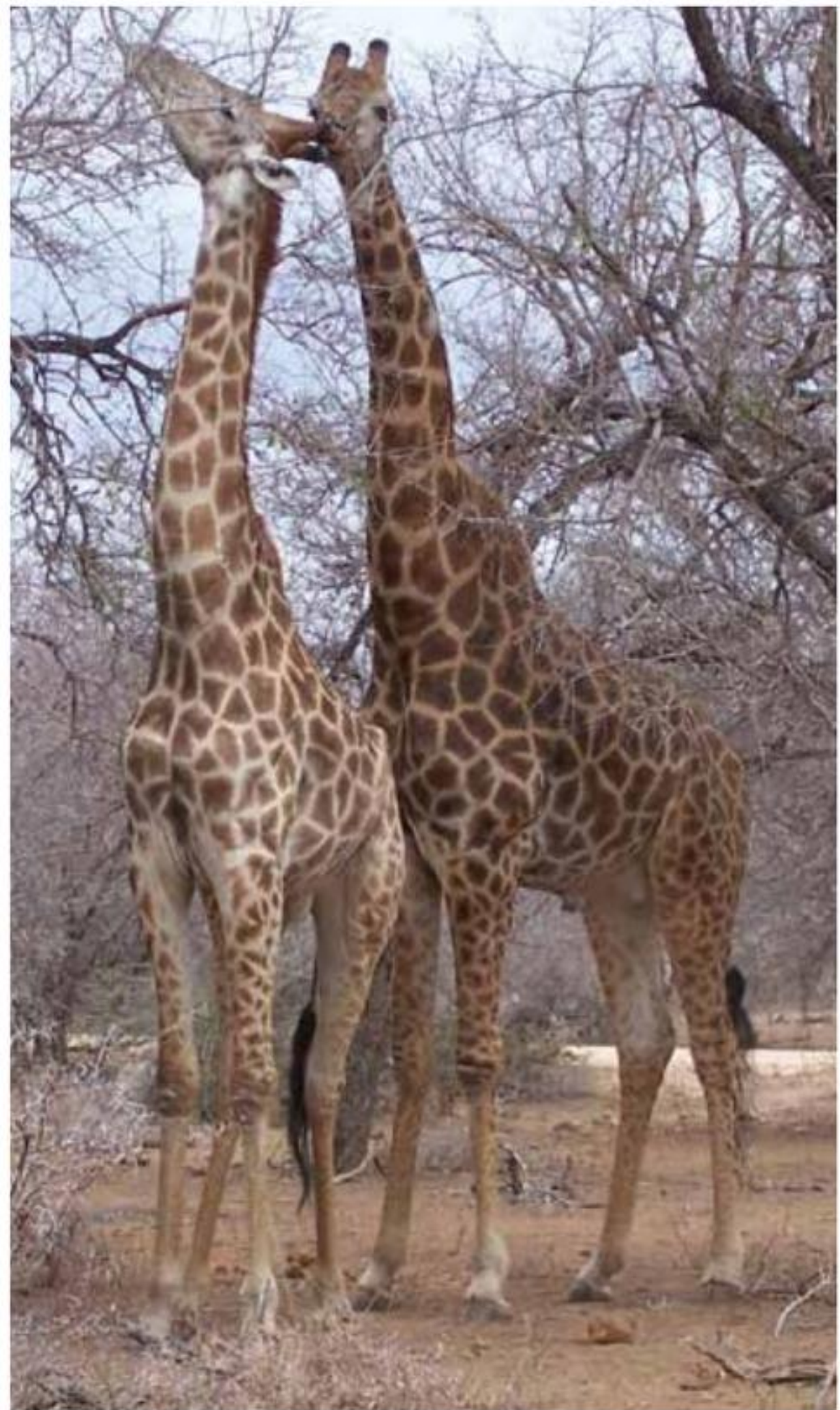
68 Ce n'est donc pas la différence de la couleur de la peau qui distingue les deux rhinocéros blanc et noir. À l'origine de cette distinction se trouve plutôt une erreur d'orthographe, car à la découverte du rhinocéros blanc on l'avait décrit comme ayant une bouche « wide », une particularité qui a été très vite mal reproduite comme « white » !

continue pour la survie de cette espèce. Sa population a fluctué considérablement pendant cette période. En 1996, seuls 30 individus étaient encore répertoriés dans le parc. Les études récentes font état de la présence de quelques individus seulement. D'autres études prédisent la disparition de cette espèce en liberté. Le statut du rhinocéros sur la liste rouge de l'UICN est « en danger critique d'extinction ».

### Girafe<sup>69 70</sup>

*Giraffa camelopardalis congoensis*, une sous-espèce de la girafe (*Giraffa camelopardalis*), est une espèce de la savane du nord en Afrique. Sa distribution s'étend du nord-est du Cameroun jusqu'à l'Ouganda. Elle est aussi présente dans le Parc national de la Garamba. Le parc est le seul endroit en RD Congo où l'on trouve des girafes.

La girafe et l'okapi sont les seules espèces vivantes de la famille des Girafidae. S'ils paraissent, au premier regard, assez différents (la girafe, espèce de savane, a le cou et les jambes fort prolongés, tandis que l'okapi, espèce de forêt, ne présente pas ces adaptations uniques), ils ont cependant certains caractères en commun. Durant la croissance, deux cornes obtuses, couvertes de peau et de fourrure se développent. Les deux espèces ont une langue longue et musclée, un cou musclé, avec une large base, des épaules hautes et un profil de corps tombant. Le statut de la girafe (toutes sous-espèces confondues) sur la liste rouge est « préoccupation mineure », avec une tendance décroissante de la population. Il est évident que le statut des sous-espèces (comme *G. c. congoensis*) peut être différent de celui de l'espèce dans sa totalité et qu'il dépend largement des conditions locales, qui sont généralement peu favorables en RD Congo.



Girafes. (Copyright M. Charlotteaux, 2009.)

### Chimpanzé<sup>71 72</sup>

Le chimpanzé, *Pan troglodytes* (qui, comparativement aux gorilles, présente une distribution relativement grande dans les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale) est présent, lui aussi, dans le Parc national de la Garamba. Selon la liste rouge de l'UICN<sup>14</sup>, le statut du chimpanzé est « en danger » avec une tendance décroissante de la population. Son habitat de prédilection est constitué des forêts pluvieuses et des forêts galeries, pénétrant la savane, ainsi que des forêts de plaine et de montagne. Son régime est constitué pour moitié de fruits, et pour moitié de

69 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, AP Natural World, San Diego, (USA), Academic Press, 1997, 465 p.

70 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, op. cit.

71 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, op. cit.

72 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, op. cit.

### 3.1.1. Le Parc national de la Garamba<sup>575</sup>

C'est en 1928 que la Commission des travaux d'aménagement du Parc national en Afrique (PNA) manifeste pour la première fois l'idée de créer un parc national dans le Haut-Uele. Elle souhaite réfléchir à la suggestion de l'administrateur territorial de Dungu qui propose l'érection, en parc national, des bassins des rivières Aka et Garamba, à l'emplacement de la réserve de chasse de l'Aka-Dungu du Haut-Uele constituée en 1925. La première préoccupation est d'assurer la protection du rhinocéros et de la girafe.

On pense à choisir la Station de domestication des éléphants de Gangala na Bodio comme centre administratif du nouveau parc. Cette station venait d'être transférée d'Api où elle avait été créée en 1899 par le commandant Jules Laplume (1866-1929) sur ordre de Léopold II.

Jean-Marie Derscheid (1901-1944) et Eugène de Ligne sont envoyés en mission dans le Haut-Uele en 1930. Leur étude propose notamment de constituer une réserve naturelle intégrale où l'exercice de la chasse et de la pêche serait totalement interdit, sauf à des fins scientifiques. Ils jugent urgent de sauvegarder les derniers représentants des grands mammifères caractéristiques tels les rhinocéros blancs, les girafes, les éléphants de Derby, la réserve de chasse n'ayant pas réussi à contenir le braconnage.

Le Comité de direction du Parc national de la Garamba introduit au ministère des Colonies, en 1932, une demande pour transformer la réserve de chasse de Dungu (Uele-Nepoko) et Faradje (Kibali-Ituri) en parc national jouissant d'un statut analogue à celui du Parc national Albert. Une enquête est alors organisée auprès des autorités territoriales, des missionnaires, du personnel de la Station de domestication des éléphants de Gangala na Bodio et des notables autochtones. Il s'agit surtout de convaincre ces derniers d'évacuer leurs terres moyennant une indemnité, d'établir un accord avec la Société des

mines d'or de Kilo-Moto, qui possède des droits de recherche et d'exploitation dans cette région depuis 1926, de régler les chasses à l'éléphant organisées par la Station de domestication des éléphants et d'étudier la possibilité d'une coopération avec les autorités du Soudan dont la frontière était fixée à proximité du parc.

C'est par le décret du 17 mars 1938 que le Parc national de la Garamba est constitué. Son enclavement dans une zone comprenant, à l'est et à l'ouest, deux réserves de chasse, au sud, les terrains de capture de la Station de domestication des éléphants et, au nord, la frontière du Soudan, aura un impact sur la gestion de cet ensemble. Le parc devra compter dans l'avenir sur plusieurs facteurs externes, dont le système colonial se porte garant : les droits des autochtones de pêcher dans six biefs sur les rivières Garamba, Dungu et Aka, les droits miniers concédés à la Société des mines d'or de Kilo-Moto et les droits de pâture et de capture d'éléphants de la Station de domestication.

À la création du parc, le Comité de direction de l'Institut demande au capitaine Pierre Offermann (1897-1970) d'exercer à titre provisoire, à côté de ses fonctions de conservateur de la Réserve de chasse de l'Aka-Dungu, celles de conservateur du nouveau parc. Fin 1946, le commandant Offermann quitte ses fonctions pour se rendre au front, du fait de la guerre. De mars 1947 à mars 1948, au lendemain de la guerre, Jean-Paul Harroy devient le premier conservateur à temps plein. Ses successeurs seront M. Micha, J. Hazaert et R. de Wilde<sup>576</sup>.

De 1949 à 1952, a lieu une importante mission d'exploration dirigée par H. De Saeger, mission couronnée par de nombreuses publications dans les domaines de la zoologie, de la botanique, de la pédologie et de la climatologie. En 1951, l'équipe scientifique qui en fit l'étude, découvre ainsi qu'en saison des pluies, bien que le Parc soit drainé par des affluents lointains du fleuve Congo (Dungu, Garamba et Aka), les eaux le long de la crête Congo-Nil se dirigent indifféremment vers les deux grands bassins fluviaux et qu'il existe une communication entre eux.

Au début de l'année 1973, le président Mobutu envoie Paul-Victor Pierret, expert FAO et conseiller à l'Institut national pour la conservation de la nature (INCN) pour

575 Rapport de l'atelier de conservation communautaire, tenu à Nagero du 11 au 14 avril 2006, pp. 2-3 ; Conti, A. (Lead Author) & Cleveland, C. (Topic Editor), « Help: for authors and editors », in Cleveland, C. J. (ed), *Encyclopedia of Earth*, Washington, D.C., Environmental Information Coalition, National Council for Science and the Environment. [First published in the *Encyclopedia of Earth* September 22, 2010 ; Last revised Date September 29, 2010 ; <<http://www.eoearth.org/articles/view/158698/>>

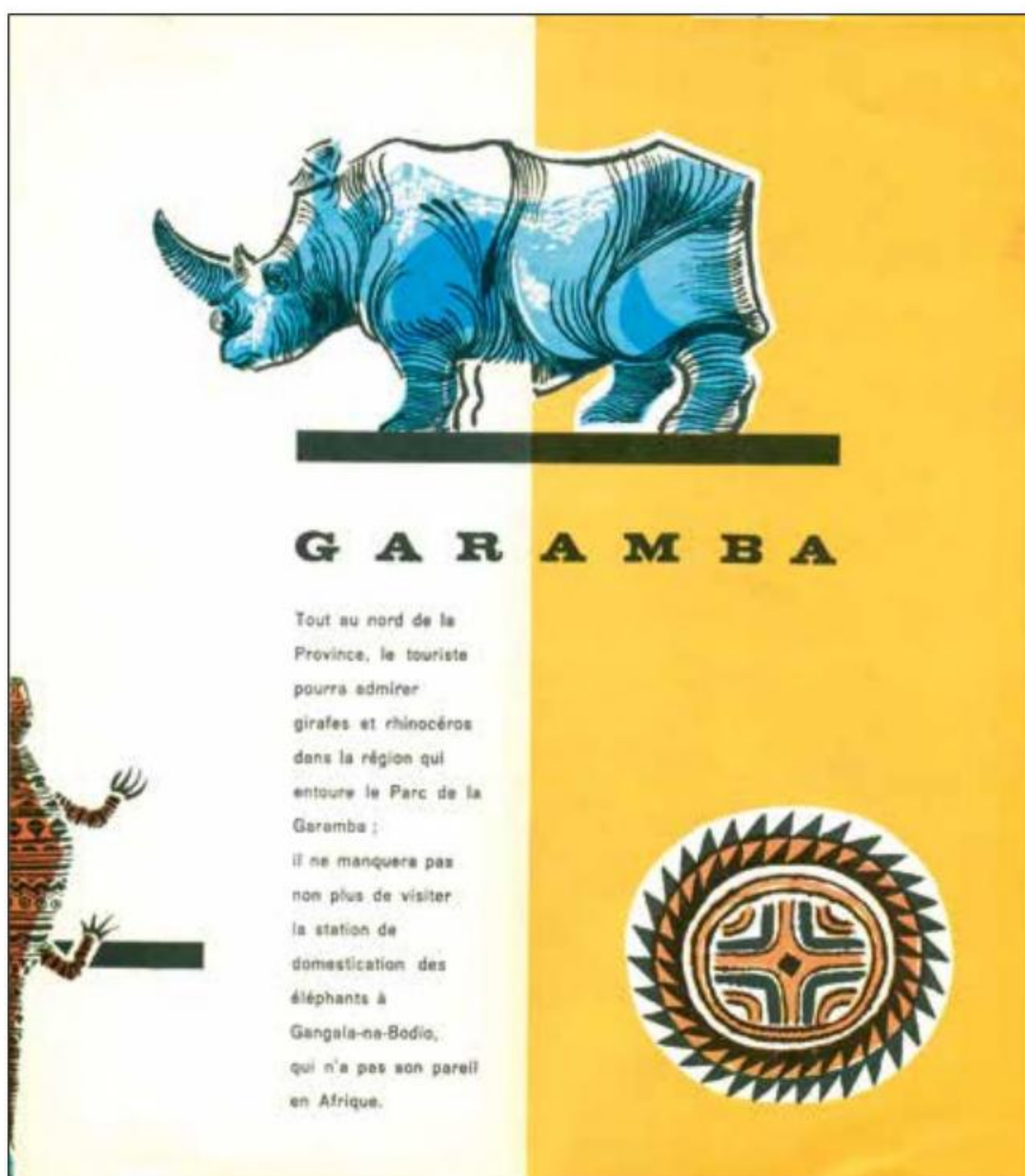
576 Harroy, J.-P. & Verschuren, J., « Cinquante ans de la vie du Parc national de la Garamba au Zaïre », *Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences d'outre-mer*, 36, 2, Bruxelles, 1991, pp. 193-210.

une mission officielle de quatre mois au Parc national de la Garamba. Deux tâches lui sont confiées : la formation de 45 jeunes cadres des Parcs nationaux des Virunga, Salonga, Maiko et Garamba ainsi qu'une campagne de capture d'animaux de savane (buffles et antilopes) pour le parc du Domaine présidentiel de la Nsele. Après un mois, deux buffles et vingt-cinq antilopes et phacochères ont été capturés, dont une dizaine transportée par avion militaire jusqu'à Kinshasa<sup>577</sup>.

Le Parc national de la Garamba est situé à proximité de la frontière avec le Sud-Soudan et a une superficie de 492.000 km<sup>2</sup>, comprise entre le 4° degré 0' de latitude N et le 29° degré 15' de longitude E. il est constitué essentiellement de savanes herbeuses, de savanes arborées, de forêts-galeries le long des rivières, de dépressions marécageuses et d'affleurements granitiques<sup>578</sup>. Cette grande diversité de l'habitat entraîne une grande diversité d'animaux. Le parc

compte quatre grandes espèces de mammifères : l'éléphant, la girafe, l'hippopotame et le rhinocéros blanc du nord. Son administration est assurée par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Depuis 2005, cet institut a transféré la gestion du parc à l'African Parks Conservation.

Le Parc national de la Garamba figure, comme quatre autres parcs et réserves de la RD Congo, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le parc y est considéré comme un site du patrimoine mondial en péril. Il a été mis sur la liste des sites en péril pour la première fois entre 1984 et 1992. Le comité du patrimoine mondial, en collaboration avec le WWF<sup>579</sup>, la Frankfort Zoological Society et les autorités locales, a, alors, pris des mesures qui ont permis la croissance de la population de plusieurs espèces, notamment celle du rhinocéros blanc. En raison des violences/guerres que la région connaît depuis 1996, l'infrastructure et la gestion du parc ont fort souffert, et celui-ci a été remis sur la liste des sites en péril.



Source : Province-Orientale, Congo belge, Inforcongo, Bruxelles, Office du tourisme du Congo belge et du Ruanda-Urundi, s.d.

577 « Fin de la mission de M. Pierret au Parc national de la Garamba », *Boyoma* du mercredi 25 avril 1973, p. 3.

578 *Parcs nationaux du Congo belge*. Bruxelles, Institut des parcs nationaux du Congo belge, 1955.

579 WWF (initialement World Wildlife Fund), rebaptisé World Wide Fund for Nature ou Fonds mondiaux pour la Nature. Une organisation non gouvernementale de protection de la nature et de l'environnement créée en 1961.



**Rhinocéros blanc.** (Copyright M. Charlotteaux, 2009.)



**Un singe Colubusmonkey (nom local : Mvuga).** (Photo collection MRAC.)



Sur l'espace du Parc national de la Garamba, la densité de la population locale est faible, soit 4 habitants/km<sup>2</sup>. Cette population est composée essentiellement des Azande, Logo, Mondo, Baka, Kakwa et Padjulu. En outre, le parc est entouré de trois domaines de chasse : le domaine des Azande, le domaine de Gangala na Bodio et le domaine de Mondo-Missa.

Le Parc national de la Garamba et ces trois domaines de chasse se trouvent dans la partie nord-est du Haut-Uele, dans les territoires administratifs de Dungu et de Faradje.

### 3.1.2. La réserve de faune à okapis (RFO)

La réserve de faune à okapis a commencé, puis a évolué, sous la forme d'une station de capture, de 1952 à 1963. Durant cette période, elle était la propriété privée du Portugais David De Medina et comptait diverses espèces animales (éléphant, lion, crocodile, okapi, etc). Lors de la rébellion des Simba en 1964, le propriétaire retourna au Portugal et plusieurs espèces animales furent massacrées. Il fallut attendre les années 1967-1968 pour que le gouvernement congolais, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, prenne la relève. Il ajouta une autre mission à la station de capture : la domestication des éléphants en provenance de Gangala na Bodio.

La gestion de la réserve sera administrée à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), auquel vont s'adjoindre deux ONG américaines actives depuis 1987 :

1. Wild Life Conservation Society (WCS), représentée par le couple formé par le D<sup>r</sup> Thérèse et John Hart, ayant pour objectif la recherche scientifique sur les okapis et les antilopes.
2. Gilman International Conservation (GIC) : le contrat de celle-ci est axé sur la domestication des okapis et la réhabilitation du site. Elle s'occupe aussi de l'éducation et de la forestation.

Elle est devenue réserve de faune à okapis le 2 mai 1992. Elle a une superficie de 13.762 km<sup>2</sup>, répartie sur trois territoires administratifs : Mambasa dans l'Ituri (90 % de l'espace), Wamba (5 % de l'espace) et Watsa (5 % de l'espace) dans le Haut-Uele. Elle couvre environ un cinquième de l'ensemble forestier du Haut-Uele. Cette réserve, comme quatre autres parcs et réserves de la RD Congo, est

inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Depuis 1999, la réserve y est considérée comme un site du patrimoine mondial en péril<sup>580</sup>.

En 1996, le nombre d'okapis de la réserve était estimé entre 3.900 et 6.350. La réserve accueille aussi le Centre de conservation et de recherche d'Epulu, sur la rivière Epulu. Ce centre fut créé en 1928 par l'anthropologue américain Patrick Putnam comme station de capture ; les okapis capturés étaient envoyés vers des zoos américains et européens. En 2009, on comptait quatorze okapis en captivité. Ce centre assure aussi des recherches et des travaux de conservation.

Mis à part l'okapi, la réserve abrite également d'autres espèces endémiques. Elle est le sanctuaire de diverses espèces animales tels l'éléphant de forêt, le paon du Congo et 13 espèces de primates anthropoïdes diurnes, en ce compris le chimpanzé<sup>581</sup>. Pour conserver l'habitat naturel de ces espèces, la Réserve de faune à okapis a érigé quatre antennes en dehors de la réserve : l'antenne de Mambasa (dans le Bas-Uele), créée en 2004, l'antenne de Wamba, créée en 2004, l'antenne de Nia-Nia, créée en 2006 et l'antenne de Mungbere, créée en 2007.

Émile Verleyen, dans *Congo, patrimoine de la Belgique*, écrit<sup>582</sup> :

« Lokapi est un animal bizarre que l'État protège à cause de sa rareté, quoique son aire de dispersion soit plus vaste qu'on le croyait d'abord. Ce ruminant, qui était réputé confiné au Congo belge, fut remarqué pour la première fois dans la région boisée de la Semliki ; en fait, on le rencontre surtout dans les districts forestiers de l'Uele et de l'Aruwimi-Ituri, mais des individus ont été signalés également à la Tshuapa supérieure, au nord-est de Lomela et au nord de Katako-Kombe.

Lokapi, espèce intermédiaire entre le zèbre et la girafe, se nourrit surtout de feuilles. Le mâle porte de petites bosses cornues et une crinière presque imperceptible sur le

580 G. Somba, conservateur et chef adjoint du site de la RFO, 14 janvier 2009 (interview).

581 Aveling, C., *Patrimoine mondial dans le bassin du Congo*, Paris, Unesco/Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2010.

582 Verleyen, E., *Congo, patrimoine de la Belgique*, Bruxelles, Éditions de Visscher, 1950, p. 271.